

INFORMATIONS PRATIQUES



Date

Lundi **11 octobre 2021** de 14h. à 17h30.
Mardi **12 octobre 2021** de 9h. à 16h30.



Inscriptions

Bulletin d'inscription à renvoyer impérativement par mail : federation@ffer.org
Selon le contexte sanitaire, les journées vous seront proposées en visioconférence.



Tarifs - pauses et repas du mardi midi compris

Participation adhérent : **120€** - le 3^e de l'équipe : **70€** - Étudiant : **35€**
Participation non adhérent : **160€** - Soirée bretonne sur inscription : **20€**



Lieu

Espace Paul Bouin. Square de Theley, 44115 Basse-Goulaine.

Train : prévoir 45 min. de la gare - www.tan.fr/fr/itineraires

Bus C9 : départ de Pirmil (Tram 3 ou 2) ou Greneraie (bus 4)
Arrêt Quintaine (dir. Basse Goulaine)

Avion : Il faut prévoir 45 min. de l'aéroport. Bus 98 (arrêt Greneraie)
puis Bus C9 (arrêt Quintaine direction Basse Goulaine).

Site : www.ffer.org

Adresse principale :
57 rue Bayard – BP 41212
31012 Toulouse Cedex 6

Siège social :
22 rue Deparcieux - 75014 Paris



FFER

Espaces de Rencontre
Enfants-Parents

JOURNÉES D'ÉTUDE NANTES

LE REFUS D'UN ENFANT DE CONSERVER DES LIENS AVEC UN DE SES PARENTS

LUN. & MAR.
11 et 12
octobre

Nie pas jeter sur la voie publique - Photos : Unsplash



LA RENCONTRE POUR L'ENFANT EN ESPACE DE RENCONTRE : GAGNÉ OU PAS GAGNÉ ? DIRE OUI, C'EST ÊTRE SÛR QUE L'ON POURRAIT DIRE NON.

Alors qu'un espace de rencontre enfant-parent est censé donner lieu à une rencontre, comme son nom l'indique, les intervenants doivent parfois assister à des non-visites... Pris dans les tensions dues à la séparation conflictuelle de leurs parents, certains enfants ou adolescents se présentent sur la « scène » des espaces de rencontre sous le masque du refus, d'une rencontre impossible avec le parent qu'ils sont venus « visiter ».

Que doit-on faire de cette posture, et doit-on en faire quelque chose? Comment entendre cette parole, parfois verbalement exprimée, parfois mise en scène corporellement: pleurs, agressivité, capuche sur la tête, casque sur les oreilles, visage enfoui dans le giron du parent qui accompagne, mutisme, etc.?

Comment restaurer un espace de consentement, un espace du dire autre que sous influence ? Comment adopter une posture juste pour restaurer la dialectique du refus et de l'assentiment dans l'espace que nous ouvrons dans nos dispositifs sans prendre les choses au pied de la lettre? Trouver un biais pour jouer de nos « professionnalités » d'une façon suffisamment légère pour ne pas abraser par une parole d'adultes trop injonctive un espace où de l'inattendu pourrait surgir?

Comment accompagner ce qui parfois est un besoin de mettre en scène à l'arrivée, mais n'est pas nécessairement durable, car le refus peut être ponctuel, réversible ou définitif, et cela, lorsque l'enfant ne « passe pas », lors de la première rencontre, nul ne sait ce qu'il en adviendra par la suite...

Et puis, ce refus est-il un échec de l'espace de rencontre? Ce qui est sûr, c'est que son avenir ne nous appartient pas, à nous, intervenants. La « danse » des professionnels autour des familles, ce jeu subtil mis en scène au sein de l'équipe au travail, va peut-être permettre de dénouer, de donner du sens, de mettre en mouvement enfant, parent visiteur, parent hébergeant, toujours dans la prudence, dans un équilibre qui nous dépasse souvent pour accueillir la surprise, l'inattendu.

Et comment le collectif fait tiers en favorisant l'assouplissement des positions, une petite remarque d'un autre enfant, d'un autre parent, etc.?

Nous vous proposons donc de débattre autour de cette thématique du consentement et du refus, alors que les espaces de rencontre sont reconnus des politiques publiques et qu'ils reçoivent chaque année au moins 32 000 enfants, la plupart sur prescription judiciaire du juge aux affaires familiales.

La Convention des Droits de l'Enfant affirme le droit de l'enfant à établir et conserver un lien avec le parent chez qui il ne réside pas. Le parent hébergeant se retrouve lorsque le juge l'a décidé dans les situations de séparation conflictuelle¹ dans l'obligation de lui présenter l'enfant mineur. L'affaire est délicate, et il y a lieu de l'aborder avec prudence, afin de libérer l'enfant des liens de loyauté qui peuvent entraver sa parole et sa possibilité d'agir, en respectant la souffrance et parfois la colère de chacun. Le refus de l'enfant est un des modes de son expression dans l'espace de rencontre, et non un échec du dispositif...Le jeu des intervenants autour de la famille permet alors de souffler à l'enfant son statut de sujet.

Nous vous proposons différents éclairages et vous retrouverons pour travailler également en atelier autour de situations cliniques. Une compagnie de théâtre accompagnera tout au long de ces journées nos réflexions.

1. Article 373-2 du Code Civil et 227-5 du Code Pénal.

NOUS VOUS INVITONS À VENIR PRENDRE PART AUX RÉFLEXIONS ET PROSPECTIVES DE NOS PRATIQUES.

11 octobre

13h30 **Accueil des participants.**

14h. **Ouverture des journées et mise en lien.**

Groupe régional Grand Ouest.
Pierre Lalart, *Président FFER*.
Emmanuelle Moraël, *Déléguée Générale FFER*.

14h15 **La Belle boîte est venue en ER.**

Troupe de théâtre la Belle Boîte.

14h45 **Le professionnel, l'enfant et ses parents, des droits et des devoirs subjectifs.**

Pierre Brice Lebrun, *enseignant en droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social*.

16h. **Table ronde : Accompagner les refus.**

Myriam Illouz, *psychanalyste*.
Catherine Sellenet, *psychologue et sociologue*.
Emmanuel Gratton, *psychologue, sociologue clinicien, maître de conférences à l'Université d'Angers*.
Elisabeth Pelé, *Chef de service du Pôle Estuaire, Cap familleS - Linkiaa*.
Discutant : Serge Bédère, *intervenant à Point Rencontre Bordeaux, administrateur FFER*.

17h15 **Présentation des ateliers du mardi matin.**

Groupe régional Grand Ouest.

17h30 **Fin de la journée d'étude.**

18h. **Apéro théâtre à partir de textes de Françoise du Chaxel.**

Troupe de théâtre de Nantes.

19h30 **Soirée conviviale.**

12 octobre

Nous vous proposerons de travailler toute la matinée en atelier : une carte du jeu des 8 familles remise à chaque participant vous permettra de trouver le vôtre.

9h. > 12h. **Travail en atelier à partir du jeu des 8 familles**

1. Espace/ aménagement de l'espace.
 2. Accompagnement du parent visiteur.
 3. Accompagnement du parent hébergeant.
 4. Accompagnement de l'enfant.
 5. Le refus du côté des professionnels.
 6. L'ER, un espace du dire autre que sous influence.
- Un animateur et un secrétaire par groupe.

12h15 > 13h30 **Déjeuner pris sur place.**

13h30 **Retour sur les ateliers du matin.**

Troupe de théâtre la Belle Boîte.
Les représentants de chaque atelier
Échanges.

14h30 **Table ronde : Prévention/Protection : droits, devoirs, besoins fondamentaux et parole des enfants – droits, devoirs et responsabilités des parents.**

Eric Delemar, *Défenseur des enfants en charge de la promotion et de la défense des droits de l'enfant, France*.
Godefroy du Mesnil, *Vice-Président au Tribunal judiciaire, Juge aux affaires familiales, Nantes*.
Blandine Barucq, *Vice-Présidente de la FFER, Directrice de Villa Familia, Rueil Malmaison*.

16h30 **Conclusion.**

Groupe régional Grand Ouest.
Pierre Lalart, *Président de la FFER*.